

## COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
 en exercice : 23  
 Présents : 16  
 Votants : 23

L'an deux mil vingt-deux, le 13 mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 mai 2022

**PRESENTS :** M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 18/05/2022

**ABSENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme BOUCHON Véronique), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. SAUVAGNAC Bernard (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. EJNER Pascal (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

### **1. Attribution du marché concernant l'équipement audiovisuel de la salle du conseil municipal.**

Les nouveaux locaux de la mairie sont désormais opérationnels et il est nécessaire, comme cela était prévu, d'équiper la salle du conseil municipal d'un système audiovisuel.

Les objectifs de cet équipement sont les suivants :

- l'enregistrement audio seul des conseils municipaux et réunions, sur clef USB pour faciliter la transmission aux personnes chargées de la retranscription,
- l'enregistrement audio et vidéo des conseils municipaux et réunions,
- la diffusion de documents lors des conseils municipaux et pour toutes autres réunions,
- la possibilité de vote par le conseil municipal,
- la possibilité de retransmission publique en direct des conseils municipaux sur une ou plusieurs plateformes internet (Facebook live, YouTube ...),
- la possibilité de réunions hybrides, en présentiel et distanciel avec des plateformes de visioconférence comme Microsoft Teams, Zoom...

Une consultation a donc été lancée le 28 janvier dernier en procédure adaptée, en application des articles L 2123-1 et suivants et R 2123-1 et suivants du Code de la commande publique, avec une date limite de réception des offres fixée au 18 février 2022.

Cette consultation était décomposée de la manière suivante : un système de sonorisation avec une option « vote », un système pour la retransmission en direct des conseils municipaux, un système d'affichage des documents dans la salle du conseil municipal avec une option « affichage sans fil », un système de visioconférence et une maintenance annuelle.

Cette prestation prendra la forme d'un marché ordinaire pour une période ferme de 5 mois à compter de sa notification. Cette période prendra en compte le temps de livraison et la durée des travaux d'installation.

A l'issue de la consultation 4 offres ont été remises par les entreprises suivantes :

- ACAD équipement,
- IRIS,
- ISA,
- Publi-Sons.

Après analyse des offres proposées, l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement est celle de la société Publi-Sons.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

- d'autoriser le Maire à signer le marché avec la société Publi-sons pour un montant de 62 608,98 € TTC correspondant à l'offre de base et l'option « vote » et pour une maintenance annuelle qui s'élève à 1 704 € TTC,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents susceptibles d'intervenir en cours de marché dans le but d'en assurer son bon fonctionnement,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

|                |                |                 |                     |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|
| <b>VOTE 23</b> | <b>POUR 17</b> | <b>CONTRE 0</b> | <b>ABSTENTION 6</b> |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

**Le Maire,**

**Philippe JANICOT**

